

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

<b>Nom du produit :</b>	PRO-MIX BX; PRO-MIX BX MYCORRHIZAE; PRO-MIX BX BIOSTIMULANT; PRO-MIX BX BIOSTIMULANT+MYCORRHIZAE;
<b>Utilisation :</b>	Horticulture
<b>Restriction d'utilisation :</b>	Aucune
<b>Fabricant :</b>	Premier Tech Horticulture, 1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, Qc. G5R6C1
<b>Tél. en cas d'urgence :</b>	24-Heures Numéro de téléphone d'urgence: (613) 996-6666 (CANUTEC)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Selon SIMDUT 2015 (Canada)

**Classification** Tourbe de sphaigne canadienne, tourbe de sphaigne ou les produits à base de tourbe ne sont pas spécifiquement listés par OSHA (Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200), mais ces produits sont classés comme "Particules non réglementées" (PNOR) et ils sont classés par l'ACGIH comme "Poussière nuisible" ou "Particules non classées" (PNOC).

**Pictogramme(s) :****Mention d'avertissement :** SIMDUT 2015: Non classifié**Mention(s) de danger :****Conseil(s) de prudence :****Autres dangers :**

Poussière nuisible  
L'exposition à long terme à la silice cristalline peut présenter des risques significatifs d'affection pulmonaire (silicose). Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition. Le contenu en eau du produit rend une telle exposition peu probable lorsqu'il est employé normalement.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédient	Numéro CAS	%
Tourbe de sphaigne	---	79 - 87 %
Perlite	93763-70-3	10 - 14 %

Commentaire : La perlite peut contenir moins de 1 % de Quartz (CAS # 14808-60-7)

Les concentrations sont exprimées en % volume/volume

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, procurer de l'air frais à la victime.
<b>Peau</b>	Non-irritant. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
<b>Yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire un grand verre d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
<b>Symptômes et effets importants</b>	Sans objet

**Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial** Traiter les symptômes

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés**

Eau

**Agents extincteurs inappropriés**

Jet d'eau sous haute pression

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Aucun connu

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Ne pas inhaler les gaz de combustion.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Précautions individuelles :** Assurer une ventilation adéquate.

**Procédures d'urgence :** Aucune procédure spécifique d'urgence est requise

**Précautions environnementales :** Aucune précaution environnementale spécifique est requise

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

**Conditions de sûreté en matière de stockage :** Aucune condition spécifique

**Incompatibilités :** Aucune connue

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

NOM	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
	OSHA PEL		ACGIH TLV	
	Poussière respirable	Poussière totale	Particules respirables	Particules inhalables
Toube de sphaigne	5 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>	3 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>
Silice cristalline	10 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Not available

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Utiliser une bonne ventilation pour conserver la concentration des particules dans l'eau sous les limites d'exposition.

### Mesures de protection individuelle

**Yeux/visage** : Le port de lunettes de sécurité est recommandé

**Peau** : Aucun requis spécifique

**Voies respiratoires** : Porter un appareil respiratoire quand la concentration des particules dans l'air est au-dessus de la limite d'exposition.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Fibre blonde à brune pâle
Odeur	Odeur terreuse
Seuil olfactif	Non applicable
pH	4.5-6.5
Point de fusion/ point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Flammable
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	1.5
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Non applicable

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucune
<b>Stabilité chimique</b>	Stable
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun
<b>Conditions à éviter</b>	Soulèvement des poussières, flammes ouvertes
<b>Matériaux incompatibles</b>	Aucun
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Voies d'absorption :**

Voies respiratoires  Peau  Yeux  Voies digestives

**Toxicité aiguë :**

**LC50 (Inhalation) (4h/rats)** Aucune donnée disponible

**LD50 (oral)** Aucune donnée disponible

**LD50 (dermal)** Aucune donnée disponible

**Irritation et corrosion de la peau :** Aucune donnée disponible

**Irritation et lésions oculaires graves** : Aucune donnée disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible

**Toxicité pour certains organes cibles**

**Exposition unique** : Aucune donnée disponible

**Expositions répétées** : Aucune donnée disponible

**Cancérogénicité** : Aucune donnée disponible

**Toxicité pour la reproduction**

**Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus** : Aucune donnée disponible

**Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité** : Aucune donnée disponible

**Effets sur ou via l'allaitement** : Aucune donnée disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire** : Aucune donnée disponible

## **SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité** : Aucun effet connu

**Persistance et dégradation** : Biodégradable

**Potentiel de bioaccumulation** : Aucun effet connu

**Mobilité dans le sol** : Aucun effet connu

**Autres effets nocifs** : Aucun effet connu

## **SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

## **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises dangereuses du Canada.

**Dangers environnementaux** : Aucun

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** : Non applicable

**Précautions spéciales concernant le transport** : Aucun

## **SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Ce produit a été classé et la FDS a été élaborée conformément au Règlement sur les Produits Dangereux.

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)**

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Information supplémentaire :**

L'information ci-dessus est, au meilleure de notre connaissance, réputée exacte à la date de la préparation de la Fiche de Données de Sécurité. Cependant, cette information ne doit pas être interprétée comme une garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de perte, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Toute question au sujet de ce produit doit être soumise au fabricant tel que décrit à la section 1.

**Date d'émission :** 2018-06-29

<b>Glossaire des abréviations</b>
<b>ACGIH:</b> American Conference of Governmental Industrial Hygienists
<b>CAS:</b> Chemical Abstracts Service (Registration number)
<b>FDS :</b> Fiche de données de sécurité
<b>MSHA:</b> Mine Safety and Health Administration
<b>NIOSH:</b> National institute for Occupational Safety and Health
<b>OSHA:</b> Occupational Safety and Health Administration
<b>PEL:</b> Permissible Exposure Limit
<b>SGH :</b> Système Global Harmonisé
<b>TLV:</b> Threshold Limit Value